



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE D'EURE ET LOIR 2012 - 2016



Figure 1 : CHAMPIONNAT REGIONAL GR CHARTRES 2014

Mise à jour du 14 avril 2014

Table des matières

0.	Préambule.....	4
1.	Introduction	5
1.1.	Identité	5
1.2.	Historique et évolutions	5
2.	Rappel des objectifs de la FFG	6
2.1.	La FFG.....	6
2.2.	Les objectifs de la FFG	6
	2.2.1. Développement et promotion du sport pour le plus grand nombre	6
	2.2.2. Sport de haut niveau.....	6
	2.2.3. Prévention par le sport et protection des sportifs	6
	2.2.4. Promotion des métiers du sport	6
3.	Le Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir	7
3.1.	Organisation.....	7
3.2.	Rôles	7
3.3.	Fonctionnement.....	7
3.4.	Finances	7
4.	Besoin d'une stratégie de développement	8
5.	Constat.....	9
5.1.	Bilan des actions de développement territorial.....	9
5.2.	Analyse de l'évolution du nombre de licenciés.....	11
	5.2.1. Nombre de licenciés par discipline	11
	5.2.2. Nombre de licenciés par catégorie	11
	5.2.3. Nombre de licenciés par club	12
	5.2.4. Synthèse des effectifs licenciés	13
5.3.	Rapports techniques départementaux.....	13
	5.3.1. Bilan des trois dernières années.....	13
	5.3.2. Synthèse.....	14
5.4.	Réunion des Présidents.....	14
5.5.	Rapports techniques régionaux	14
5.6.	Personnels.....	14
5.7.	Points faibles / points forts	15

5.7.1. Points faibles.....	15
5.7.2. Points forts	16
6. Objectifs du Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir.....	18
7. Projets de développement	19
7.1. Augmenter et fidéliser les licenciés	19
7.1.1. Création des clubs	19
7.1.2. Création de sections	19
7.1.3. Augmentation du nombre d'entraîneurs et de juges	19
7.1.4. Développement éducatif	20
7.2. Améliorer le niveau et les compétences techniques	20
7.2.1. Améliorer le niveau technique des gymnastes compétiteurs	20
7.2.2. Améliorer les compétences des entraîneurs et des juges	20
7.3. Aider les clubs	21
7.3.1. Définition du besoin	21
7.3.2. Aider techniquement les clubs	21
7.3.3. Soutenir les clubs pour créer des sections non compétitives.....	22
7.3.4. Aider administrativement les clubs	22
7.3.5. Valoriser les bénévoles	22
7.4. Promouvoir la gymnastique	23
7.4.1. Faire découvrir nos disciplines	23
7.4.2. Améliorer la communication	23
7.4.3. Créer un site internet départemental.....	24
7.4.4. Disposer d'une plaquette descriptive « Gymnastique »	24
8. Développement durable et aspects sociaux éducatifs	24
8.1. Développement durable.....	24
8.2. Aspects sociaux éducatifs	25
8.2.1. Les aspects sociaux.....	25
8.2.2. Les aspects éducatifs	25
9. Plan d'actions.....	27
10. Conclusion	29

Fiches action pages 31 à 47

0. Préambule

Ce document a été élaboré par le Groupe de Travail « Stratégie de développement » composé de Nathalie WIERYSZKOW, Bernadette BINET, Dominique DEMEAUX, Jérémy NARGEOT et Christian LAPEYRE et par le groupe de travail « Communication » composé de Maryse DUNAS, Isabelle ROBILARD et Julie GANTER.

Toutes les actions faisant référence à la gymnastique sont applicables à toutes les disciplines sauf mention particulière.

Les actions identifiées ne sont ni exhaustives, ni définitives. De nouvelles actions doivent pouvoir être intégrées au fur et à mesure des mises à jour. Elles seront proposées au Comité Directeur du Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir (CODEP GYM 28) pour approbation après que celui-ci ait examiné pour chaque action : l'intérêt, le coût, la priorité et le planning de mise œuvre.

Mise à jour

Ce document a été mis à jour le 14 avril 2014 pour tenir compte des changements importants intervenus depuis son édition initiale du 2 juillet 2011. Parmi ces changements, la mise à jour des données qui ont évoluées depuis l'édition initiale (licences), la prise en compte des orientations nouvelles du CNDS, ainsi que la mise en cohérence avec le Plan de Développement Territorial élaboré avec le Comité du Centre de Gymnastique.

Les principaux paragraphes touchés sont :

- ✓ Mise à jour générale
- ✓ Modification § 7.3.6 page 23
- ✓ Modification Plan d'actions §9
- ✓ Modification de la fiche action 3-6

1. Introduction

1.1. Identité

Le Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir a été créé le 21 juin 1908.

Siège Social depuis le 3 juillet 2012 : 2, rue du Vieux Moulin, 28220 CLOYES SUR LE LOIR

N° Siret : 40911767800030

Objet :

- a) de grouper en son sein, sur le plan départemental, les associations de gymnastique artistique masculine, de gymnastique artistique féminine, de gymnastique rythmique, de gymnastique acrobatique, de trampoline et de tumbling, de gymnastique pour tous, qui auront demandé et obtenu leur affiliation à la Fédération Française de gymnastique et adhéré aux présents statuts.
- b) de provoquer partout la formation de nouvelles associations, de susciter parmi la jeunesse de l'un et l'autre sexe le goût des exercices physiques avant, pendant et après l'âge de la scolarité.
- c) D'organiser et diriger tout ce qui a trait à l'éducation par la pratique de la gymnastique artistique et de sa préparation et notamment la gymnastique masculine, féminine, la gymnastique rythmique, le trampoline, l'aérobic sportive et de loisir, le tumbling, la gymnastique acrobatique, la gymnastique générale (forme et loisir), le fitness et autres disciplines associées.
- d) De former des cadres pour l'encadrement des clubs.

1.2. Historique et évolutions

Le Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir (CODEP GYM 28) a élaboré en 2006 un plan de développement territorial couvrant la période 2006-2009. Ce plan avait pour objet principal de démontrer l'intérêt d'embaucher un agent de développement territorial à plein temps permettant de créer des clubs et d'augmenter le nombre de licenciés dans le département d'Eure et Loir.

Aujourd'hui, pour répondre aux besoins de la pratique sportive actuelle qui doit prendre en compte les contraintes de la population Eurélienne (créneaux horaires de disponibilité, discipline choisie, fréquence de la pratique, accessibilité des moyens, ...), il convient de définir une stratégie pour que l'ensemble des actions concoure au développement de la pratique de la gymnastique. Cette stratégie intègre des projets de développement cohérents des directives et actions fédérales et régionales.

2. Rappel des objectifs de la FFG

2.1. La FFG

Avec 1 533 clubs affiliés et 286 113 licenciés (31 août 2012), la Fédération Française de Gymnastique est la neuvième fédération olympique par le nombre de licenciés. La Fédération Française de Gymnastique dispose de 8 instances de zones comprenant 28 Comités Régionaux, dont 4 en DOM TOM et incluant 97 Comités Départementaux.

2.2. Les objectifs de la FFG

Les objectifs de la FFG pour la période 2012/2016 sont décrits dans les paragraphes suivants.

2.2.1. Développement et promotion du sport pour le plus grand nombre

- Positionner la FFGYM comme acteur majeur de la gymnastique internationale aux plans techniques, évènementiel, institutionnel,
- Permettre l'accès à la pratique gymnique pour les publics éloignés de la pratique : ZUS et DSR,
- Permettre l'accès à la pratique gymnique pour les publics éloignés de la pratique : programme en direction du public handicapé,
- Faire de la FFG une fédération éco-responsable,
- Apporter un service de qualité aux structures accueillant le très jeune public,
- Repositionner l'offre de gymnastique : favoriser la pérennisation à long terme de la pratique gymnique au sein des clubs,

2.2.2. Sport de haut niveau

- Londres 2012
 - Mise en place des actions liées aux préparations terminales avant les grandes échéances
 - Mise en œuvre des activités de dynamisation-mobilisation des collectifs au travers les relations internationales.
- Horizon 2016
 - Instaurer une nouvelle dynamique mise en œuvre dans le cadre du « Parcours de l'excellence sportive » autour des pôles France, et reconquérir des podiums dans le secteur junior.
- Horizon 2020
 - Regagner de la qualité dans l'expression gymnique par la mise en place d'une « formation base » plus exigeante.
- Conseillers techniques sportifs
 - Mise en adéquation des ambitions sportives avec un niveau d'encadrement conforme avec la réalité internationale d'une part,
 - Engagement d'une procédure de transfert de compétences entre les générations des cadres techniques d'autre part.
- Soutien aux sportifs
 - Engager un dispositif plus différencié et adapté à la spécificité de chaque discipline et professionnaliser les gymnastes en rapports à la performance.

2.2.3. Prévention par le sport et protection des sportifs

- Rendre plus efficiente la surveillance médicale réglementaire
- Veiller à l'accompagnement sanitaire préventif
- Promouvoir la santé par la gymnastique

2.2.4. Promotion des métiers du sport

- Soutenir les clubs et les comités dans leur démarche de professionnalisation

3. Le Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir

3.1. Organisation

Le Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir (CODEP GYM 28) se compose d'un Bureau de 3 membres chargés de traiter les problèmes courants et d'un Comité Directeur composé de 15 membres élus lors de l'Assemblée Générale qui est chargé, entre autres, d'établir et de mettre en œuvre la politique sportive du comité départemental.

L'équipe dirigeante est renouvelable tous les quatre ans (début de la nouvelle olympiade).

Le comité départemental regroupe 13 clubs affiliés représentant 2358 licenciés (au 31 août 2013).

3.2. Rôles

Le CODEP GYM 28 est structure déconcentrée de la FFG. A ce titre son Président participe aux assemblées générales fédérales et exerce son droit de vote. Il est également membre de droit du Comité Directeur du Comité du Centre de Gymnastique.

Les rôles du CODEP GYM 28 sont :

- Fédérer les clubs du département,
- Etre le relai du Comité du Centre de Gymnastique et de la FFG,
- Diffuser les informations en provenance des organismes sportifs et territoriaux (CDOS, CROS, DDCSPP, Conseil Général, Région Centre, ...),
- Aider à organiser les compétitions départementales et régionales,
- Organiser des stages pour préparer les gymnastes des clubs du département,
- Mettre à disposition des clubs, des services permettant de faciliter leur fonctionnement dans les domaines technique, organisationnel et administratif,

3.3. Fonctionnement

Pour définir ses propres besoins ou règles de fonctionnement, le CODEP GYM 28 s'appuie sur les résultats des travaux réalisés aux niveaux fédéral et régional, et utilise dans ses propres structures les résultats des travaux effectués lors de la réunion des Présidents, lors de la réunion des cadres techniques et juges ainsi que ceux réalisés par les groupes de travail dédiés à un sujet particulier.

Les décisions qui impactent les finances, la politique de développement, les acteurs, sont soumises à l'approbation du Comité Directeur avant leur application.

3.4. Finances

Le financement du CODEP est assuré par :

- La cotisation annuelle des clubs (3.5 € / licencié dans les clubs en 2013)
- Des subventions
 - DDCSPP : CNDS,
 - Conseil Général
- Participation aux stages

Les dépenses du CODEP GYM 28 sont :

- Des achats de fournitures
- Des charges de personnel (actions rémunérées des responsables techniques)
- Les cotisations/affiliations à divers organismes (COSMOS, CDOS, VIA28, Cotisation SACEM, ...)
- Les frais de missions et déplacements des cadres départementaux
- Les frais de déplacement, de gestion des Agents de Développements du CCG
- Les frais divers (assurance, documentation, location de salle,...)

Le budget global annuel est de l'ordre de 20 000 €

4. Besoin d'une stratégie de développement

Le Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir (CODEP GYM 28) a besoin d'avoir une vision claire à moyen terme (4 ans) sur les actions de développement à mettre en place.

Cette stratégie de développement doit prendre en compte les contraintes identifiées :

- ❖ problèmes de disponibilité d'entraîneurs rencontrés par certains clubs,
- ❖ nécessité d'une cohérence des actions à mener sur plusieurs années
- ❖ besoin d'une gestion financière rigoureuse
- ❖ besoin d'une politique de communication, jusqu'ici inexistante

Elle identifie des actions à mener dans les années à venir qui devront être progressives cohérentes et continues, pour limiter l'impact sur les finances. Elles seront susceptibles d'être intégrées dans les demandes de subvention auprès de différents organismes tels que : FFG, CCG, DDCSPP, CG, Municipalités,

Ces actions doivent s'inscrire dans une politique globale visant à développer la pratique de la gymnastique au travers des clubs du département (dans toutes les disciplines : Baby-Gym, Gymnastique Artistique Masculine, Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Rythmique, Gymnastique Pour Tous, Trampoline, Aérobie, Gymnastique Acrobatique). Cette pratique doit être encadrée par des personnels formés et compétents (professionnels et bénévoles), permettant d'assurer une totale sécurité aux gymnastes. La Fédération Française de Gymnastique offre au travers des formations fédérales, et des diplômes, une certification du niveau de qualité des entraîneurs.

Il s'agit donc de définir des actions, regroupées en projets, répondant aux besoins du CODEP GYM 28 et des clubs. L'ensemble de ces actions constitue la stratégie de développement du CODEP GYM 28 et s'intègre dans les objectifs de la Fédération Française de Gymnastique (FFG) et du Comité du Centre de Gymnastique (CCG).

A partir de la saison 2014/2015, la Stratégie de Développement du Comité est le prolongement du Plan de Développement Territorial élaboré par le CCG.

5. Constat

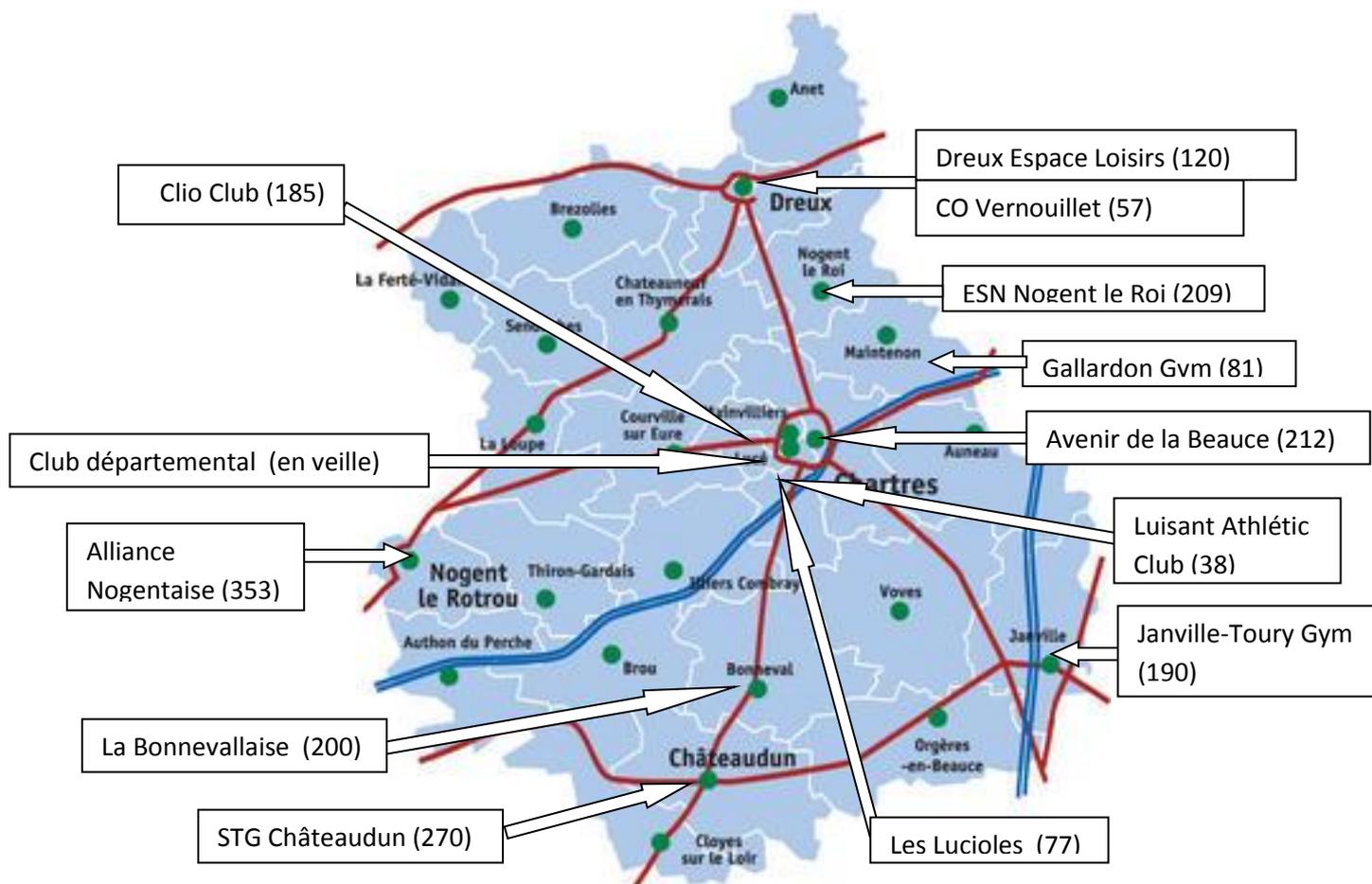
5.1. Bilan des actions de développement territorial

Le Département d'Eure et Loir compte pour la saison 2010/2012, 14 clubs affiliés à la FFG dont la répartition n'est pas satisfaisante d'un point de vue géographique et devrait pouvoir s'améliorer.

Depuis 2007, le travail de l'agent de développement a permis de créer 2 clubs de baby-gym à Voves et à Lèves (celui de Voves ayant disparu en 2010 pour des raisons de disponibilité de salle), et a de ce fait, contribué à l'augmentation du nombre de licences dans les clubs. Il a surtout fortement contribué au maintien du nombre de licenciés en remplaçant pour des périodes de plusieurs mois les entraîneurs absents dans les clubs (GAM/GAF).

Cependant le bilan global de ces cinq années (2007 à 2012) reste faible au vu des objectifs fixés dans le plan de développement initial et des financements attribués (CAP'Asso, PSE, FFG, CCG) sur cinq ans d'un montant global d'environ 84 000 € (hors CNDS et Conseil Général).

Par ailleurs dans le département, le niveau d'équipements sportifs en gymnastique est faible puisque l'on ne compte que 5 salles spécialisées, la pratique s'effectuant pour 66% des clubs dans des salles non spécialisées (salles polyvalentes ou gymnases omnisports).



Il est à noter sur cette carte du département un manque de clubs de gymnastique dans les secteurs :

- Nord-ouest (Châteauneuf en Thymerais, Brézolles, La ferté-Vidame, Senonches)
- Centre-sud ouest (Illiers-Combray, Thiron-Gardais)
- Centre-sud est (Voves)
- Sud-est (Orgères en Beauce)
- Sud (Cloyes sur le Loir)

Pour que chaque habitant puisse pratiquer la gymnastique dans un rayon de moins de 25 kms de chez lui, il est nécessaire de densifier certains secteurs qui sont aujourd'hui dépourvus de clubs et/ou de créer des disciplines dans certains autres clubs.

5.2. Analyse de l'évolution du nombre de licenciés

5.2.1. Nombre de licenciés par discipline

Dates	Disciplines								Total
	Baby-Gym	GAM	GAF	GR	GFL	Trampo	Aerobic	Fitness/Acrosport	
31/08/2003	277	153	485	311	196	34	55	0	1511
31/08/2004	270	127	458	367	142	47	97	80	1588
31/08/2005	306	125	627	290	212	44	63	0	1667
31/08/2006	218	100	424	287	222	31	5	0	1287
31/08/2007	290	122	468	303	306	29	3	0	1521
31/08/2008	334	121	436	425	285	28	0	0	1629
31/08/2009	465	128	435	356	462	86	0	0	1932
31/08/2010	466	129	524	313	490	88	0	0	2010
31/08/2011	566	95	561	284	474	102	35	1	2118
31/08/2012	541	100	543	283	470	98	0	8	2043
31/08/2013	612	120	626	373	523	101	0	3	2358

Le tableau ci-dessus montre :

- Une forte croissance continue sur les 5 dernières années en Baby-Gym
- Une stagnation des effectifs en GAM depuis 5 ans
- Une légère croissance en GAF en GFL et en Trampoline depuis 4 ans
- Une remontée des effectifs en GR sur 4 ans

5.2.2. Nombre de licenciés par catégorie

Dates	Catégories							Total
	Baby-Gym	Pou	Benj	Min	Cad	Jun	Sen	
2003/2004	270	365	229	163	123	74	364	1588
2004/2005	306	394	240	150	118	72	387	1667
2005/2006	218	314	195	131	102	66	261	1287
2006/2007	290	388	207	135	101	75	325	1521
2007/2008	334	412	242	139	94	58	350	1629
2008/2009	465	472	249	153	117	92	384	1932
2009/2010	466	487	266	182	106	104	399	2010
2010/2011	566	497	277	167	114	103	394	2118
2011/2012	541	463	313	161	125	97	343	2043
2012/2013	612	579	325	186	136	82	438	2358

Le tableau ci-dessus montre :

- Une forte croissance continue sur les 5 dernières années en Baby-Gym
- Une très légère croissance des effectifs en poussin, benjamin, minime et cadet depuis 4 ans
- Une baisse en junior
- Une très légère croissance en sénior

5.2.3. Nombre de licenciés par club

EURE ET LOIR		Licences / saison				2012-2013	
		08/09	09/10	10/11	11/12	09/07/13	Différ.
010	Alliance Nogentaise	291	326	378	353	391	38
011	Avenir de la Beauce	225	219	240	212	299	87
012	La Bonnevallaise	155	178	193	200	214	14
013	Brou-Dampierre G.R	20	12	9	0	0	0
015	L'Essor des Carnutes	0	11	0	0	15	15
017	S.T.G Châteaudun	326	320	324	307	288	-19
028	Dreux Espace Loisirs	70	67	86	120	159	39
051	Luisant Athlétic Club	69	37	39	38	43	5
052	Gallardon Gym	85	88	85	81	94	13
074	Clio Club	137	187	185	186	275	89
078	Les Gais Moissonneurs	0	0	0	13	9	-4
079	E.S.N Nogent le Roi	161	209	186	209	255	46
090	King Boxing & Athlétique	0	0	7	0	0	0
093	Janville-Toury Gym	221	205	237	190	180	-10
094	Les Lucioles	79	67	56	77	80	3
095	C.O Vernouillet	58	59	66	57	56	-1
096	Club Départemental 28	35	25	27	0	0	0
14 clubs affiliés		1932	2010	2118	2043	2358	315

Le tableau ci-dessus montre que :

- Le nombre de licenciés est réparti de la manière suivante :
 - Plus de 300 licenciés : 1 club
 - Entre 150 et 300 licenciés : 6 clubs
 - Entre 30 et 100 licenciés : 5 clubs
 - Moins de 30 licenciés : 3 clubs
- La croissance des licenciés dans les clubs est :
 - Moyenne et soutenue : 3 clubs
 - Atone : 6 clubs
 - Négative : 5 clubs

5.2.4. Synthèse des effectifs licenciés

Sur la saison 2012, nous constatons une baisse de l'effectif dû en partie à des problèmes spécifiques et ponctuels identifiés. Malgré tout, il reste pas moins vrai la forte croissance du nombre de licenciés sur 5 ans puisque le département d'Eure et Loir a enregistré une augmentation de 831 licenciés entre 2006 et 2011 (de 1287 licenciés en 2006 à 2118 licenciés en 2011) soit une croissance globale de 65%.

Cette croissance est due en grande partie aux clubs qui ont augmenté de manière significative le nombre de Baby-Gym et ont diversifié leurs disciplines.

Cela ne doit pas cacher le fait que certaines disciplines et certaines tranches d'âges sont en régression ou stagnation et que le taux de remplacement est d'environ 50% chaque année.

Enfin, il faut noter que si le nombre de licenciés a fortement augmenté, le nombre d'entraîneurs n'a pas suivi la même progression, ce qui met en danger le maintien du nombre de licenciés dans les clubs. Certains clubs n'ont pas les moyens de faire face à une absence d'entraîneur.

De plus un grand nombre de clubs ont un planning d'occupation de leur salle saturé ce qui va limiter leur croissance.

Enfin, il faut également noter que le département d'Eure et Loir perd ses gymnastes de plus de 16 ans qui continuent leurs études dans les universités de la Région Centre ou parisienne.

Cette situation a pour conséquence des difficultés de formation pour les clubs qui ne souhaitent pas investir à fonds perdus dans la première formation fédérale : Initiateur/Initiatrice.

5.3. **Rapports techniques départementaux**

Les rapports techniques sont produits pour chaque assemblée générale, dans le cadre des Comités Directeurs et lors de réunions spécifiques sur le développement.

5.3.1. Bilan des quatres dernières années

➤ Formation

- Cadre : départementale en 2009 et régionale en 2010 et 2011 - représentation satisfaisante en GAM, GAF, GR et Trampoline avec une diminution en 2010. En 2012, une formation décentralisée sur notre département (module 1 initiateur GAM : GAF) a rencontré un vif succès avec 20 candidats inscrits.
- Juge : Bonne représentation dans toutes les disciplines en 2009 et 2010 avec une baisse du nombre de juges en GAM,

➤ Stages

- Nombreux stages en 2009, et 2011 mais forte diminution en 2010 du fait des intempéries de début 2010. Depuis 2012, une augmentation du nombre de stage a permis une plus grande participation, depuis 2013, mise en place de stage Poussines.

➤ Compétitions

- GAM : Faible représentation en zone et en nationale (équipe et individuelle) toutes catégories d'âge
- GAF : Bonne représentation en département et en région, mais faible présence en zone et 1 seule fille en nationale toutes disciplines et catégories d'âge confondues
- GR : Bonne représentation à tous les niveaux avec sélection au niveau national en Division Critérium (DC) et Division Fédérale (DF).
- Trampoline : Bonne représentation à tous les niveaux (région, zone, national) avec de bons résultats.

Le département doit faire des efforts de formation pour que les gymnastes compétiteurs soient mieux armés pour défendre nos couleurs aux plus hauts niveaux (zone et national) et qu'un plus grand nombre de clubs y participe.

5.3.2. Synthèse

- Formation des cadres : cette formation s'effectue aujourd'hui en région sur un ou plusieurs « week-end » selon les disciplines, ce qui constitue un frein aux déplacements (souvent accompagnés) dans le contexte économique actuel
- Formation des juges : le nombre de juges n'est pas suffisant dans certaines disciplines (GAM, Trampoline, ...) et l'âge du premier niveau de formation a été repoussé d'un an (16 ans actuellement), ce qui ne facilite pas les inscriptions d'autant que cette formation s'effectue en région pour la GAM, GR et Trampoline.
- Stages : Les stages doivent être programmés le plus tôt possible en début de saison (dès que le calendrier régional est connu) et doivent répondre à des objectifs définis et connus en termes de contenu (niveau technique), de progression (inscription dans un cursus) et de catégories d'âges.
- Compétitions : le niveau technique doit être amélioré pour prétendre aux toutes premières places régionales.

5.4. Réunion des Présidents

La réunion annuelle des Présidents a eu lieu en 2013, cette saison cette réunion sera élargie au niveau régional, Elle permettra de présenter les actions proposées par le CCG et notamment le Projet de Développement Territorial.

Un bilan de la rentrée, utilisation des affichettes « Portes Ouvertes » mis en place par le Comité et niveau des inscriptions a été réalisé, cette action sera reconduite.

Les objectifs du CNDS 2014 inquiètent les clubs qui ne pourront plus demander une aide à l'achat de matériel, le comité propose de répondre à leur demande dans son plan d'action et présentera une commande groupée de « petit matériel ».

Ces réunions permettent de confronter les aspirations et les contraintes des clubs et de définir les actions les plus appropriées pour les clubs.

5.5. Rapports techniques régionaux

Les responsables techniques régionaux établissent des plans de développement/d'actions dans leurs disciplines respectives. Ces plans sont approuvés en comité directeur de la région et sont diffusés aux responsables techniques départementaux.

Il appartient donc aux responsables techniques départementaux de faire connaître les actions régionales de manière à ce que le département puisse en tenir compte pour définir ses propres actions.

5.6. Personnels

Les personnels salariés et bénévoles sont de plus en plus sollicités et donc moins disponibles pour conduire des actions en dehors de leurs clubs.

Ceci est en partie du aux évolutions de la politique recommandées par les organismes étatiques (DDCSPP, Conseil Général, CDOS, Municipalité, ...). En effet, **la charge administrative** demandée aux clubs et aux comités départementaux devient de plus en plus lourde (projet associatif) et **les exigences de plus en plus rigoureuses**. De fait, les dossiers administratifs (demande de subvention en particulier) sont plus difficiles à élaborer et nécessitent l'apport de plusieurs compétences (techniques, administratives, financières, ...).

Le CDOS propose un certain nombre de formations, destinées entre autres, aux bénévoles des clubs. Ces formations sont cependant difficiles à suivre notamment lorsqu'elles se déroulent pendant les heures de travail.

Il convient donc de porter une attention particulière aux emplois du temps de nos salariés et bénévoles de manière à ne pas les surcharger. Les clubs doivent cependant prendre en compte le fait que leurs personnels doivent participer à des actions départementales.

5.7. Points faibles / points forts

5.7.1. Points faibles

Ce constat, établi sans concession et applicable à toutes les disciplines, met en évidence les points faibles suivants :

- Ressources humaines du Comité Départemental
 - Le départ de l'agent de développement, doit permettre au Comité Directeur de se poser la question de son remplacement. L'expérience a montré qu'un salarié à temps complet pose des problèmes de financement difficiles à résoudre. Cependant le temps partiel peut être une solution pour maintenir un soutien au développement des activités départementales et la piste du groupement d'employeurs (CODEP et Clubs) doit être examinée avec attention car elle pourrait peut-être permettre l'embauche d'un salarié à temps complet avec une répartition de tâches avantageuse pour les contractants.
- Maintien du nombre de licenciés
 - Comment maintenir la croissance importante de ces dernières années, sachant que la plupart des clubs ont un planning d'occupation de salles saturé, un nombre d'entraîneurs professionnels constant voire en diminution et des entraîneurs bénévoles insuffisamment formés ?
 - Le nombre de pratiquants compétiteurs GAM/GAF/GR/TR est en diminution alors que le nombre de Baby-Gym explose.
 - Quels services de qualité offrir aux gymnastes non compétiteurs et quels moyens doit-on mettre en œuvre ?
- Personnel d'encadrement (professionnels, bénévoles)
 - Les professionnels sont surchargés et de ce fait ne dispose pas suffisamment de temps pour préparer et améliorer les entraînements et se former. Ils sont de moins en moins disponibles pour mener des actions départementales.
 - Les entraîneurs bénévoles connaissent mal les formations qui leur sont proposées (FFG, CCG). Les formations organisées par le CCG sont souvent trop distantes et trop longues (WE complet). Le département ne propose pas de formation pour ses cadres bénévoles.

- Les juges sont en nombre insuffisant notamment pour la GAM/GAF/GR/TR et les formations sont régionales (excepté les juges N1 GAF)
- Niveau technique des gymnastes
 - Le niveau technique des gymnastes en GAM et GAF est faible comparé aux autres départements de la région Centre. Les formations proposées par le CCG ne permettent pas aujourd'hui de constater une amélioration du niveau technique des gymnastes.
 - Le niveau technique des gymnastes en GR est hétérogène car certains clubs ont des individuelles et des ensembles en national et d'autres clubs ont pour finalité la région ou la zone.
 - Le niveau technique des gymnastes en TR est intéressant car beaucoup de gymnastes sont d'ancien GAM, mais la pratique reste limitée par le matériel.
 - Autres disciplines : Gym Acrobatique, ?
- Stages
 - Les stages ne s'inscrivent pas dans une politique globale établie, mais relève de l'initiative à très court terme (pas d'objectif défini et pas de projet pédagogique sur la durée), le nombre de stages par discipline et leur programmation sont à revoir.
 - A noter cependant pour la GAM, la volonté de faire stage dans chaque club.
 - ...
- Actions départementales
 - Manque de disponibilité des membres du Comité Directeur.
 - Manque de politique de développement claire et perçue par tous.
 - Coordination et programmation des stages à améliorer (toutes disciplines).
 - Définition des objectifs et des actions à mener dans le cadre des demandes de subvention, non réfléchies et mal préparées. Ces actions devraient s'inscrire dans une politique de développement global de la gymnastique au sein du CODEP GYM 28.

5.7.2. Points forts

- Croissance du nombre de licenciés

Cette forte croissance sur les trois dernières années est due essentiellement aux efforts des clubs qui ont diversifié les disciplines, mais également à l'intervention de l'agent de développement territorial (présent jusqu'en septembre 2011) en tant qu'entraîneur GAF pour pallier les absences d'entraîneurs dans les clubs.
- Amélioration de la gestion financière se traduisant par un résultat positif
- Amélioration du fonctionnement administratif au travers de rapports techniques comportant un volet financier systématique.
- Communication

Information descendante améliorée et mieux ciblée vers les destinataires et mise en place d'un site internet.
- Potentiel de bonnes volontés

De nombreuses personnes (bénévoles et salariés des clubs) interviennent au niveau départemental sur leur temps libre. C'est un potentiel de disponibilité qu'il faut exploiter

intelligemment et préserver pour des actions particulières.

5.7.3. Conséquences

L'ensemble des points forts et faibles du Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir conduit à proposer un ensemble d'actions à mener sur la période 2012/2016.
Ces actions doivent s'inscrire dans une politique globale départementale et visent à diminuer progressivement le nombre de points faibles tout en maintenant nos points forts.

6. Objectifs du Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir

A partir du constat fait précédemment, le comité départemental a pour objectifs :

- L'augmentation du nombre de clubs et du nombre de licenciés,
- L'amélioration des compétences des entraîneurs,
- L'augmentation du nombre de juges et de leur niveau de formation,
- L'augmentation du niveau technique des pratiquants compétiteurs dans le département,
- L'aide aux clubs pour faciliter leur gestion et leur développement,
- La valorisation du travail des bénévoles pour maintenir leur attachement à la gymnastique,
- L'amélioration des relations et de la communication entre les clubs,
- La mise en œuvre de moyens visant à promouvoir la gymnastique dans le département,
- ...

7. Projets de développement

Ces actions sont regroupées en quatre projets répondant aux objectifs du comité départemental. Ces actions seront développées en accord et en complément du Projet de Développement Territorial élaboré au niveau du Comité du Centre de Gymnastique (ligue) :

- Augmenter et fidéliser les licenciés : (se reporter au P.D.T. du CCG), actions menées par les postes d'agents de développement créés au niveau régional.
 - Développement interne : Renforcement des Structures existantes, Création de sections
 - Développement externe : Création de clubs en zone identifiées ZRR
 - Augmentation du nombre d'entraîneurs et de juges
 - Développement éducatif

- Améliorer les compétences et le niveau technique
 - Améliorer le niveau technique des gymnastes compétiteurs
 - Améliorer les compétences des entraîneurs et des juges

- Aider les clubs
 - Définir le besoin
 - Assurer une aide technique
 - Soutien à la création de section non compétitive
 - Aider administrativement
 - Valoriser des bénévoles

- Promouvoir la gymnastique
 - Faire découvrir la gymnastique
 - Améliorer la communication
 - Créer un site internet départemental
 - Disposer d'une plaquette descriptive « Gymnastique »

7.1. Augmenter et fidéliser les licenciés

L'augmentation du nombre de licenciés doit se faire au travers d'actions ciblées définies par le comité directeur et réalisées par ses membres ou un salarié dédié à cette tâche.

7.1.1. Création des clubs

Consulter le Plan de Développement Territorial du CCG.

7.1.2. Création de sections

Consulter le Plan de Développement Territorial du CCG.

7.1.3. Augmentation du nombre d'entraîneurs et de juges

Consulter le Plan de Développement Territorial du CCG.

7.1.4. Développement éducatif

Consulter le Plan de Développement Territorial du CCG.

7.2. Améliorer le niveau et les compétences techniques

7.2.1. Améliorer le niveau technique des gymnastes compétiteurs

Les stages départementaux ont pour objet d'améliorer le niveau technique des gymnastes compétiteurs toutes disciplines confondues. Pour être efficaces, ces stages doivent s'inscrire dans une suite d'actions (projet) ayant pour objectif d'obtenir un niveau gymnique fixé (fonction de la catégorie d'âge et de la discipline) sur une durée de 4 ans par exemple. Ces stages s'adressent en priorité aux jeunes gymnastes et doivent aussi permettre d'alléger le travail au niveau des clubs et d'échanger au niveau du département.

Ces stages effectués à raison de 3 par an (pour chaque discipline) sont placés sous la responsabilité du responsable technique départemental de la discipline et doivent faire l'objet d'une définition d'objectifs sur la durée de référence et de sous objectifs sur la saison. Une fiche d'objectifs comprenant le descriptif des éléments gymniques à acquérir et à maîtriser, associé à une estimation financière, sera demandée au responsable départemental.

A la fin de chaque saison, une évaluation doit permettre de corriger le planning de réalisation des objectifs en fonction des difficultés rencontrées.

L'objectif est de définir un cursus sur 4 ans dans chaque discipline, avec une fiche d'objectif pour 2012/2013 disponible en début de saison.

7.2.2. Améliorer les compétences des entraîneurs et des juges

➤ Formation départementale des entraîneurs

Cette formation vise les entraîneurs désireux de suivre une formation labellisée FFG avec une possibilité de poursuivre vers un niveau supérieur

- La formation « initiateur », déjà effectuée dans les départements, puis déplacée en région, pourrait être de nouveau sous responsabilité départementale (la question sera posée au prochain comité directeur du CCG). En l'état actuel, il semble possible de créer une formation « pré-initiateur », permettant de sensibiliser les jeunes et qui leur permettrait de disposer d'un minimum de connaissances pour aider les entraîneurs diplômés. Le Comité du Centre de Gymnastique a en projet (pilote) de faire la formation en partie dans le département 28 avec un contenu plus orienté pratique. Cette demande émane du comité départemental qui souhaite limiter les déplacements des candidats à la formation (souvent mineurs) qui nécessitent un accompagnement.
- Elle aurait également l'avantage de se dérouler dans le département, limitant ainsi les problèmes financiers liés aux distances et à l'hébergement. Pour que cette formation existe, il est indispensable qu'elle soit réalisée par les cadres techniques départementaux (vérifier qu'ils ont les compétences reconnues pour le faire).

➤ Stages départementaux « élite » pour les entraîneurs

Cette formation très orientée pratique est destinée aux bénévoles des clubs qui assurent les entraînements

- On peut définir une série de mouvements techniques dont la difficulté est progressive et dont l'exécution (assurée par des gymnastes maîtrisant partiellement ces mouvements) s'effectuera sur plusieurs jours dans un calendrier préétabli. Les entraîneurs, sélectionnés selon leur niveau technique, peuvent parader les gymnastes sous contrôle du responsable technique départemental et ainsi améliorer les conditions d'entraînement dans leurs clubs.
- Ces stages pourraient être entièrement financés par le CODEP GYM 28, sous réserve d'une programmation établie en 2012 (3 stages d'une durée d'une journée sur une saison par exemple), répartie sur quatre années, avec des objectifs définis. Ce type de stage doit s'accompagner d'une évaluation en fin saison pour corriger les objectifs en fonction des résultats obtenus.

➤ Formation en situation des juges

Cette formation s'adresse aux juges de toutes disciplines et permet de renforcer leur compétence sur les aspects pratiques du jugement.

- Elle pourrait être réalisée en même temps que celle des entraîneurs lors des stages « élite » sous la responsabilité des responsables juges départementaux.
- Le CODEP GYM 28 pourrait prendre en charge cette formation destinée aux juges GAM, GR, Trampoline, ...
- Le niveau de compétence devra être défini avant et après ces formations par les responsables des juges.

7.3. Aider les clubs

7.3.1. Définition du besoin

L'aide aux clubs par le CODEP GYM 28 doit se caractériser par une expression de besoin des clubs. Celle-ci a été partiellement définie lors de la réunion des présidents qui s'est tenue le 20 mars 2010 (cf. § 5.4).

La définition complète du besoin, est nécessaire pour répondre aux attentes des clubs. Elle doit être réalisée par des interviews (responsables de clubs) donnant lieu à des comptes rendus et permettant de proposer les actions ad' hoc (avec les financements associés) au profit des clubs. Un planning d'interview est établi et les résultats de cette enquête seront disponibles courant mars 2012. Cette étude est à la charge du CODEP GYM 28.

7.3.2. Aider techniquement les clubs

L'aide technique aux clubs passe principalement par la mise à disposition d'une ressource humaine « entraîneur de qualité » capable de palier les absences des entraîneurs des clubs. Cette ressource technique est évidente pour tous les clubs, mais ne peut pas être assumée financièrement par une seule association. La question de la mise en place d'une structure de type « Groupement d'employeurs » est donc posée.

Sa mise en œuvre nécessitera l'examen des contraintes et obligations que cela impose et probablement, à l'initiative du CODEP, d'une réunion avec les clubs pour les convaincre du bien-fondé de cette entreprise. Il est à noter que la FFG a déjà mis en place cette structure (au niveau régional) et que l'expérience acquise dans ce domaine doit nous aider à prendre une décision.

7.3.3. Soutenir les clubs pour créer des sections non compétitives

Comme justifiée au § 7.1.2, cette aide consiste à créer des sections qui correspondent le plus souvent à la mise en œuvre d'une nouvelle discipline (Gymnastique Acrobatique, Team Gym, Trampoline, Tumbling, Petite Enfance, Gymnastique d'entretien pour seniors de moins et de plus de 60 ans, Step, Fitness, ...).

Ces dernières disciplines non compétitives, sont également dispensées dans d'autres fédérations ou clubs du secteur marchand, ce qui crée une forte concurrence pour ces populations. Le prix de la licence FFG (hors cotisation des clubs) étant au même montant que la licence compétitive, il convient de trouver des arguments pour maintenir les licenciés dans nos clubs.

Le CODEP GYM 28, doit réfléchir avec les dirigeants des clubs du département aux dispositions à mettre en œuvre pour lutter contre la concurrence du secteur marchand.

7.3.4. Aider administrativement les clubs

En première approche (à confirmer par la définition du besoin) cette aide administrative se caractérise par un soutien revêtant diverses formes :

- Accès à des informations générales (lettre CDOS, circulaire DDCSPP, ...)
- Mise à disposition de documents de référence (statuts, règlement intérieur, plan de développement, projets associatif, formulaires divers, ...)
- Aide à la rédaction de documents (dossier de demande subvention, ...)
- Aide à la gestion financière (élaboration des dossiers de demande de subvention, ...)
- ...

Cette aide doit être facilement accessible (site internet du comité départemental) et permettre de disposer d'un espace sécurisé.

7.3.5. Valoriser les bénévoles

➤ Donner des responsabilités

Donner une responsabilité à nos bénévoles et s'assurer qu'ils en sont satisfaits de ce qu'ils font. Prévoir un entretien annuel pour définir les améliorations à apporter dans le domaine de leur responsabilité.

➤ Mettre en valeur

Mettre en valeur dans les articles de presse, sur le site internet des clubs ou du comité départemental, chaque fois que l'on peut, les bénévoles qui contribuent à réaliser des compétitions, des manifestations (loto, gala, ...).

Proposer des formations (de préférence départementale lorsqu'elles existent afin de limiter les coûts) qui doivent mettre le bénévole en confiance et le mettre en valeur

➤ Récompenser

Le département va créer un diplôme récompensant un nombre d'années au service de la gymnastique dans les clubs. Ce diplôme sera signé par le président régional du Comité du Centre de gymnastique et par le président départemental. Il pourra être remis solennellement lors du gala de fin de saison par exemple.

Il pourrait également être envisagé de créer une médaille départementale (pour un nombre d'années d'exercice (à définir) au service des clubs et/ou du département, récompensant les personnes qui se dévouent à la gymnastique.

➤ **Recruter des bénévoles**

Le recrutement doit s'effectuer en priorité parmi les parents de nos gymnastes qui y trouveront un intérêt (connaissance de base, sujet de discussion avec les enfants, ...) et de la disponibilité.

Les actions de communication dans les clubs et les relations parents/entraîneurs sont primordiales pour déclencher le volontariat qu'il faut ensuite entretenir.

Il n'y a pas de recette miracle et c'est une tâche difficile, qu'il faut cependant conduire sous peine de voir mourir nos clubs dans un avenir pas si lointain.

7.3.6. Soutien aux Clubs

Action défini pour la saison 2014/2015 (cf. § 3.6).

Suite aux nouvelles orientations prises pour l'obtention du CNDS 2014, le Comité Départemental propose une action en direction des publics prioritaires. Une aide à la prise de licence permettra l'accès ou la poursuite de l'activité gymnique aux enfants des familles à faibles ressources, vivant en zones ZUS et CUCS. La base de redistribution envisagée prendra en compte le nombre de familles habitants les secteurs concernés, éléments transmis par les Clubs. Cette étude est à la charge du CODEP GYM 28. 100% de la somme perçue sera redistribués, 7 Clubs sont concernés directement par cette action.

7.4. Promouvoir la gymnastique

7.4.1. Faire découvrir nos disciplines

La promotion de notre sport peut se faire au travers d'opérations de type « portes ouvertes » dans plusieurs lieux du département ou le public (surtout la famille ou les amis des licenciés) peut venir voir et pratiquer les principales disciplines : baby-gym, gymnastique d'entretien, trampoline, gymnastique acrobatique, gymnastique rythmique.

L'action se déroulerait sur une journée de 6 heures et permettrait de faire découvrir quatre disciplines en simultanée sur un site (plusieurs sites peuvent être envisagés aux mêmes dates ou à des dates différentes). Cette opération nécessite une planification et une publicité pour que les médias soient au rendez-vous et parlent de notre sport.

Le financement de cette action doit être à la charge du CODEP GYM 28, car il serait inopportun de faire payer un droit d'entrée à un public que l'on souhaite nombreux et à qui on va demander de s'inscrire dans un club.

7.4.2. Améliorer la communication

Ces actions de communication pourraient être menées lors des compétitions départementales, et revêtir différentes formes :

- Prévoir des démonstrations de différentes disciplines (autres que celles objet de la compétition) et en tenir compte dans l'établissement de l'organigramme. Cela présuppose de solliciter certains clubs maîtrisant ces disciplines. Ce type d'action pourrait être financé en partie par le CODEP GYM 28.
- Distribution d'affichettes (besoin d'un accord préalable du club) aux commerçants, aux parents et gymnastes avec pour objectif de faire connaître le comité départemental de gymnastique. L'affichette devrait mettre en valeur les différentes disciplines de la gymnastique pratiquées dans le département ainsi que les aspects qualité de l'encadrement.
- Mettre en place des TOTEM référencé au Comité Départemental de Gymnastique et utilisable en visuel lors des compétitions départementales.
- Le financement est du ressort du CODEP GYM 28

7.4.3. Créer un site internet départemental

Alors que les technologies de l'information et de la communication bouleversent les relations que nous avons avec notre environnement, nous devons nous adapter pour réagir de plus en plus vite aux événements et être à même de mobiliser nos énergies pour répondre aux sollicitations multiples. Dans ce contexte, le CODEP GYM 28 s'est doté d'un site internet lui permettant de mieux communiquer avec son environnement.

Ce site internet du comité départemental doit être amélioré et remis en service pour la rentrée 2013 et aura pour vocation d'assurer un moyen de communication interne vers les clubs (entraîneurs, juges, gymnastes) et leurs présidents, avec les administrations (DDCSPP, Conseil Général, Région Centre), les instances sportives (CDOS, CROS, Comité du Centre de Gymnastique, FFG), les médias (presse écrite, radio, télévision, internet).

Il donnera les informations (texte, images et vidéo) que les clubs voudront communiquer (compétitions, manifestations, ...). Il permettra également de créer des liens vers d'autres sites partenaires. Ce site sera la vitrine de la gymnastique départementale et démontrera son dynamisme.

7.4.4. Disposer d'une plaquette descriptive « Gymnastique »

Pour se faire mieux connaître des organismes (privé et public) susceptibles de nous accorder des aides (financières ou matérielles), il est indispensable de disposer d'une plaquette ayant pour objet de décrire notre organisation, nos clubs, nos disciplines et nos manifestations. Celle-ci doit démontrer le dynamisme de la gymnastique et être capable d'associer cette image à un produit (diffusé par un sponsor ou un mécène).

Cette plaquette doit être un faire-valoir de notre sport. Son élaboration nécessitant une concertation importante entre les acteurs de la gymnastique départementale, son édition pourrait être disponible pour le début de saison 2013.

8. Développement durable et aspects sociaux éducatifs

8.1. Développement durable

Le développement durable est un des objectifs de la FFG et qui se décline dans les comités régionaux et les comités départementaux.

La FFG a mis à la disposition de ses structures et de ses licenciés un document qui apporte des recommandations, des conseils et des idées à mettre en œuvre au quotidien pour s'inscrire dans une démarche de développement durable. Cette démarche englobe les dispositions suivantes :

- Dispositions en matière de protection de l'environnement
- Dispositions en matière de déchets et propreté
- Dispositions en matière d'utilisation des moyens de transport collectifs et des modes de déplacement propres
- ...

Le Comité départemental de gymnastique d'Eure et Loir souhaite s'inscrire dans cette démarche et propose d'établir une charte de développement durable applicable lors des entraînements dans les clubs et lors des compétitions départementales. Cette charte s'appuiera sur les directives ou documents existants en région ou à la FFG.

Pour élaborer cette charte, le CODEP GYM 28 devra mettre en place un groupe de travail dédié qui consultera les clubs pour identifier ce qui est déjà fait, ce qui est raisonnablement faisable à très court terme et ce qui le sera à moyen terme. Il est à noter que certains clubs applique d'ores et déjà des principes sans véritablement le faire savoir et sans qu'ils s'inscrivent dans un ensemble cohérent d'actions. Cette charte engageant le département et les clubs devra être approuvée en assemblée générale. Il est rappelé que ce type d'actions peut être subventionné (cf. CNDS 2011).

Enfin, il semble que ces dispositions en matière de développement durable devraient dans un futur proche être intégrées dans les statuts du Comité Départemental de Gymnastique.

8.2. Aspects sociaux éducatifs

8.2.1. Les aspects sociaux

Les aspects **sociaux** recouvrent un certain nombre de dispositions :

- Dispositions en matière d'accessibilité pour tous
- Dispositions en matière de sécurité
- Dispositions en matière d'hygiène et de santé des participants
- Dispositions en matière d'accessibilité des handicapés
- Valorisation de bénévoles
- Dispositions en matière de présence féminine et de jeunes dans le comité d'organisation
- Dispositions en matière de lutte contre la violence et les incivilités.

Le comité départemental, en liaison avec les clubs devra définir les actions à mener dans ces différents domaines.

Ces actions devront être mises en œuvre progressivement (peut être dans le cadre de projet pilote avec un ou deux clubs pour commencer) et faire l'objet d'une analyse permettant de mesurer l'impact social de ces actions ainsi que les coûts engendrés (définition des budgets ultérieurs)

Le comité départemental et certains clubs ont déjà entrepris des actions qui confortent cette démarche dans les zones défavorisées. L'évaluation des résultats de ces actions sera menée dans la saison sportive 2011/2012 et donnera lieu à la définition d'autres actions.

8.2.2. Les aspects éducatifs

Ils regroupent les actions menées au titre :

- De la pratique quotidienne de la gymnastique (compétitive ou non) en référence aux valeurs olympiques (respect, solidarité, fair play, lutte contre la violence, ...)
- Des formations référencées par la FFG,
- Des actions d'accompagnement éducatif menées par le CODEP GYM 28 (cf. § 7.1.4),
- Des actions vers les seniors (santé, maintien de l'autonomie)
- ...

Le comité départemental doit accentuer dans les années qui viennent, les actions visant à éduquer et à former les jeunes et les moins jeunes à la pratique de la gymnastique. Cette implication devrait se traduire par :

- Des actions ponctuelles de communication dans les clubs, soutenues techniquement et financièrement par le CODEP GYM 28,
- Des actions de promotion de la pratique de la gymnastique et de ses bienfaits sur la santé ainsi que de la mise en pratique de ses valeurs,
- Des actions de formation vers ses propres cadres (s'assurer d'une cohérence avec les actions régionales ou fédérales)
- ...

9. Plan d'actions

Projet	N° de Fiche Action	Intitulé de l'action	Priorité	Responsable	Délais	Evaluation
Augmenter et fidéliser les licenciés	1.1	Créer des clubs		CCG/CDG28	A identifier	
	1.2	Créer des sections		CCG/Présidents de clubs	A identifier	
	1.3	Augmenter le nombre d'entraîneurs et de juges		CCG/CDG28	A identifier	
	1.4	Développement éducatif		CCG/CDG28	A identifier	
Améliorer les compétences et le niveau technique	2.1	Améliorer le niveau technique des gymnastes compétiteurs	A	Responsables techniques de chaque discipline	Permanent	2 stages/discipline/an
	2.2	Améliorer les compétences des entraîneurs et des juges	A	Responsables techniques de chaque discipline	Permanent	1 stage/discipline/an
Aider les clubs	3.1	Définir le besoin	A	Président CODEP GYM 28	Permanent	Enquête sur 50% des clubs minimum
	3.2	Aider techniquement les clubs	A	Président CODEP GYM 28	Permanent	Etude des conditions de mise en œuvre d'un « Groupement d'employeurs »
	3.3	Soutenir les clubs pour créer des sections	A	Président CODEP GYM 28	Permanent	Etude financière du prix des licences non compétitives
	3.4	Aider administrativement les clubs	A	Président CODEP GYM 28	Permanent	Evaluer le niveau de satisfaction des clubs aidés
	3.5	Valoriser les bénévoles	A	Président CODEP GYM 28	Permanent	Mesurer le niveau de satisfaction des bénévoles
	3.6	Correction des inégalités	A	Président CODEP GYM 28	Début saison	Mesurer le niveau de d'inscription dans les Clubs

Projet	N° de Fiche Action	Intitulé de l'action	Priorité	Responsable	Délais	Evaluation
Promouvoir la gymnastique	4.1	Faire découvrir la gymnastique	A	Coordinateur Général	Permanent	Participation de + de 50 personnes
	4.2	Améliorer la communication	A	Président du CODEP GYM 28	Permanent	Réalisation des actions et mesure des « retombées » médiatiques
	4.3	Créer un site internet	A	Président du CODEP GYM 28	Réalisée	Mesure de l'évolution du nombre d'accès au site internet
	4.4	Disposer d'une plaquette		Président du CODEP GYM 28	Réalisée	Intérêt de la plaquette dans la recherche de sponsors ou de mécènes
Développement durable	5.1	Mettre en place des actions de développement durable	C	Président du CODEP GYM 28		Mesure du nombre d'actions durable mise en place dans l'olympiade
	5.2	Prendre en compte les aspects sociaux	A	Président du CODEP GYM 28		Augmenter le nombre de femmes et de jeunes dans le Comité Directeur du CODEP GYM 28

10. Conclusion

Cette stratégie de développement du Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir, élaborée pour quatre ans, a pour ambition de fixer un cadre et de définir des projets destinés à être mis en œuvre sur cette période et adaptés, voire corrigés en fonction des résultats obtenus (aspects quantitatif, qualitatif, financier et calendaire) chaque année. Elle devra donc être remise à jour et complétée tous les ans. Cette mise à jour doit permettre également de construire le budget prévisionnel de la saison suivante.

Ce document a pour ambition d'être le document de référence du Comité Départemental de Gymnastique d'Eure et Loir (proposé par le Comité Directeur et approuvé l'Assemblée Générale). Il doit servir de réflexion à de nouveaux projets et de nouvelles actions pouvant être menés par le CODEP GYM 28 dans les années à venir. Il devrait également servir de base à la constitution des dossiers de demande de subvention.

FICHE ACTION N° 1.1

Intitulé de l'action	Création de clubs
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.1.1 - p18
Objectif	Voir P.D.T. du CCG
Résumé de l'action	Prospection dans les zones en ZRR sans clubs identifiées au § 5.1 du bilan territorial
Coordinateur de l'action	Président CODEP GYM 28 + CCG
Personne chargée de l'action	Agent de développement CCG
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	1 ^{er} bilan 1 an après la désignation de la personne chargée de l'action
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Club créé ou nombre de communes prospectées et bilan de perspective
Coût	Déplacements, gestion à charge du CDG28
Perspectives - Evolution	Valider que + de 18 clubs restent possible dans le 28

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 1.2

Intitulé de l'action	Création de sections dans les clubs
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.1.2 – p 19
Objectif	Voir P.D.T. du CCG
Résumé de l'action	Aider les clubs dans la recherche des moyens à mettre en œuvre
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28, Présidents des clubs et CCG
Personne chargée de l'action	Agent de développement du CCG
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	1 ^{er} bilan 1 an après la désignation de la personne chargée de l'action
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Section créée ou nombre de structures prospectées et bilan de perspective
Coût	Déplacements, gestion à charge du CDG28
Perspectives - Evolution	Valider que les clubs sont meneurs dans cette action

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 1.3

Intitulé de l'action	Augmentation du nombre d'entraîneurs et de juges
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.1.3 – p 19
Objectif	Inciter les jeunes à se former et en particulier dans les formations départementales « initiateur » et juge GAF niveau 1 et autres formations régionales, voir P.D.T. du CCG
Résumé de l'action	Disposer, au niveau départemental d'un nombre significatif de candidats
Coordinateur de l'action	Les responsables techniques et juges de chaque discipline + CCG
Personne chargée de l'action	Les formateurs (CCG)
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	sans
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Objectif de formation initiateur = 12 candidats minimum dans le 28 Objectif de formation juge : GAM = 2, GAF = 5, GR = 2, TR = 1
Coût	Déplacements, gestion à charge du CDG28
Perspectives - Evolution	Définir les arguments pour inciter les clubs et les candidats à ces formations

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 1.4

Intitulé de l'action	Développement éducatif
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.1.4 – p 20
Objectif	Inciter les jeunes scolaires à pratiquer la gymnastique et à s'inscrire dans un club FFG
Résumé de l'action	Mettre en place lorsque c'est possible des interventions d'entraîneurs diplômés FFG dans les écoles et collèges sous couvert du CODEP GYM 28, en accord avec P.D.T. du CCG
Coordinateur de l'action	Présidents départemental, de clubs, CCG et responsable scolaire
Personne chargée de l'action	Entraîneur de clubs avec cadre du CCG
Partenaires associés à l'action	DDCSPP et Conseil Général
Récurrence	Ponctuelle, reconductible
Priorité	C
Délais de réalisation	à identifier
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Action créée suivant bilan de perspective
Coût	Déplacements, gestion à charge du CDG28
Perspectives - Evolution	Vérifier que l'action peut être reconduite

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 2.1

Intitulé de l'action	Améliorer le niveau technique des gymnastes compétiteurs
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.2.1 – p 20
Objectif	Réaliser des stages départementaux pour chaque discipline
Résumé de l'action	Organiser des stages de détection et de perfectionnement dans chaque discipline et par catégorie d'âge
Coordinateur de l'action	Coordinateur général
Personne chargée de l'action	responsables techniques de chaque discipline
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	4T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	2 stages/discipline/an minimum
Coût	
Perspectives - Evolution	Définir un cursus de progression cohérent par discipline et par catégorie sur l'olympiade. Mesurer l'efficacité du cursus par un barème d'évaluation qualitatif. Etudier la mise en place d'un suivi individualisé.

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 2.2

Intitulé de l'action	Améliorer les compétences des jeunes entraîneurs et des jeunes juges
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.2.2 – p 20-21
Objectif	Améliorer la formation des jeunes entraîneurs et juges lors de stages régionaux et départementaux des gymnastes
Résumé de l'action	Former les jeunes entraîneurs et juges et organiser des stages « élite » dédiés à 1 ou plusieurs niveaux compétiteurs pour améliorer la pratique
Coordinateur de l'action	Coordinateur général
Personne chargée de l'action	Les responsables techniques et juges de chaque discipline
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Annuelle
Priorité	C
Délais de réalisation	4T13
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	1 stage/discipline/an
Coût	
Perspectives - Evolution	Assurer un suivi individualisé de chaque jeune entraîneur

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 3.1

Intitulé de l'action	Définir le besoin des clubs
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.3.1 – p 21
Objectif	Au travers d'une enquête (réalisée au moyen d'un questionnaire rempli en présentiel) recueillir le besoin des clubs
Résumé de l'action	Etablir un questionnaire, réaliser les entretiens avec les Présidents de club, établir une synthèse du besoin des clubs
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Tous les 2 ans
Priorité	A
Délais de réalisation	2T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Questionner au moins 50% des clubs du 28 Faire un tableau de synthèse et conclusions Etablir éventuellement un plan d'actions
Coût	
Perspectives - Evolution	Remettre à jour le questionnaire et refaire l'enquête avant fin 2014

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 3.2

Intitulé de l'action	Aider techniquement les clubs
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.3.2 – p 22
Objectif	Disposer d'une ressource humaine capable d'aider techniquement les clubs du 28
Résumé de l'action	Définir les conditions financières et de partage d'un recrutement Etudier dans le détail la forme « Groupement d'employeurs »
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	Présidents de clubs, FFG (conseil à demander), DDCSPP, Intervenant du CDOS ?
Réurrence	S.O.
Priorité	C
Délais de réalisation	3T13
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Etude en commun avec les Présidents de clubs du 28 intéressés et proposition de mise en œuvre Etablir un CR des discussions et mettre en évidence les avantages et les obstacles rencontrés
Coût	
Perspectives - Evolution	Mesure des problèmes rencontrés et propositions d'amélioration

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 3.3

Intitulé de l'action	Soutenir les clubs pour créer des sections non compétitives
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.3.3 – p 22
Objectif	Etablir les conditions de baisse du prix des licences pour les activités non compétitives
Résumé de l'action	Etablir un dossier technique et financier permettant de convaincre le CCG de la nécessité de différencier le prix des licences compétitives et non compétitives
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Présidents de clubs et Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	S.O.
Priorité	A
Délais de réalisation	3T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Monter un dossier démontrant que le CCG ne perdra pas d'argent et convaincre le CODIR du CCG
Coût	
Perspectives - Evolution	Si non accepté, reprendre le dossier et s'appuyer sur les conseils d'intervenants extérieurs

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 3.4

Intitulé de l'action	Aider administrativement les clubs
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.3.4. – p 22
Objectif	Mettre à disposition des clubs les informations leur permettant de mieux fonctionner (toutes informations relatives aux salariés par ex.)
Résumé de l'action	Mise à disposition d'informations (cf. Enquête sur le besoin des clubs) Aider à la rédaction de documents administratifs et financiers (sur demande)
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28 + Secrétaire + Trésorière
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	Sur demande des clubs
Priorité	C
Délais de réalisation	4T13
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Répondre systématiquement aux demandes des clubs Etablir un CR d'actions Valider que l'aide est utile (avis du club concerné)
Coût	
Perspectives - Evolution	A maintenir sur demande des clubs

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 3.5

Intitulé de l'action	Valoriser les bénévoles
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.3.5 – p 22
Objectif	Mettre en valeur l'action des bénévoles, les récompenser et en recruter de nouveaux
Résumé de l'action	Prendre toutes mesures pour valoriser les bénévoles des clubs et du CODEP
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	Présidents des clubs
Récurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	2T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Mesure du niveau de satisfaction des bénévoles
Coût	
Perspectives - Evolution	Trouver de nouvelles idées de récompense

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 3.6

Intitulé de l'action	Action en direction des publics prioritaires
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.3.6 – p 24
Objectif	Soutien à l'accès aux clubs pour les familles à faibles ressources
Résumé de l'action	elle permet l'accès ou la poursuite de l'activité gymnique aux enfants des familles à faibles ressources, vivant aussi bien en zones difficiles (ZUS, CUCS)
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	Membres du Comité Directeur
Réurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	Rentrée 2014
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Maintenir, augmenter le nombre d'enfants à la pratique sportive
Coût	En fonction de l'enveloppe disponible demandée par le CDG28
Perspectives - Evolution	Le Comité Directeur devrait disposer d'au moins 25 membres permanents

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 4.1

Intitulé de l'action	Faire découvrir les disciplines de la Gymnastique
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.4.1 – p 23
Objectif	Faire connaître la gymnastique compétitive ou non en vue d'augmenter le nombre de licenciés
Résumé de l'action	Organiser une journée porte ouverte en offrant la possibilité de pratiquer plusieurs disciplines
Coordinateur de l'action	Coordinateur général
Personne chargée de l'action	Responsables techniques
Partenaires associés à l'action	Clubs participants
Récurrence	Annuelle
Priorité	A
Délais de réalisation	Avant 4T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Faire participer plus de 50 personnes sur 1 ou plusieurs sites Vérifier les retombées en terme de licences
Coût	
Perspectives - Evolution	Si la première opération donne de bons résultats, ne pas hésiter à recommencer

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 4.2

Intitulé de l'action	Améliorer la communication interne et externe du Comité Départemental de Gymnastique
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.4.2 – p 23
Objectif	Créer une image positive et attrayante de la gymnastique
Résumé de l'action	Prendre les dispositions permettant de se faire mieux connaître (démonstration des différentes disciplines de la gym, ...)
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	Comité Directeur du CODEP
Récurrence	Annuelle
Priorité	C
Délais de réalisation	4T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Réalisation des actions et mesurer les « retombées » médiatiques
Coût	
Perspectives - Evolution	Etudier différentes formes de manifestation (portes ouvertes dans tous les clubs du département avec publicité dans les médias)

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 4.3

Intitulé de l'action	Mise en œuvre d'un site internet
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.4.3 – p 23
Objectif	Rendre l'information accessible par les gymnastes, les professionnels, les bénévoles, les dirigeants des clubs et valorisées les actions départementales
Résumé de l'action	Améliorer la présentation du site internet (qui est resté confidentiel) et le faire connaître
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Responsable du site internet
Partenaires associés à l'action	Responsables techniques
Récurrence	2 fois/mois minimum ou à chaque évènement
Priorité	A
Délais de réalisation	Avant 2T12
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Mesurer l'évolution du nombre d'accès au site
Coût	
Perspectives - Evolution	Vérifier (à chaque CODIR) que le site est attractif et prendre éventuellement les mesures correctives ad'hoc

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 4.4

Intitulé de l'action	Disposer d'une plaquette commerciale
Référence à la Stratégie de Développement	§ 7.4.4 – p 24
Objectif	Disposer d'un support permettant de mieux se faire connaître des organismes privés et publics
Résumé de l'action	Elaborer une plaquette commerciale permettant de faire connaître notre organisation, nos clubs, nos disciplines et nos manifestations
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Groupe Communication du Comité Directeur du CODEP
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	S.O.
Priorité	C
Délais de réalisation	3T13
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Faire appel à une personne de communication pour créer la maquette Utiliser la plaquette dans les dossiers de recherche de sponsor ou de mécène ou dans les organismes étatiques (DDCSPP, Conseil Général, Région, ...)
Coût	
Perspectives - Evolution	Vérifier l'intérêt suscité par la plaquette

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 5.1

Intitulé de l'action	Mettre en place des actions de développement durable
Référence à la Stratégie de Développement	§ 8.1 – p 25
Objectif	Etablir une charte de développement durable applicable par les clubs et le Comité Départemental de Gymnastique
Résumé de l'action	La charte sera établie par un groupe de travail du Comité Directeur et avec la participation des Présidents de Clubs.
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	Prise en compte des actions fédérale et régionale
Récurrence	Mise à jour annuelle
Priorité	C
Délais de réalisation	Avant 4T16
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Réalisation de la charte de développement durable signée par les clubs FFG du département et mesure du nombre et de l'application des actions mises en œuvre
Coût	
Perspectives - Evolution	Multiplier le nombre d'actions mises en œuvre dans le département et être pilote au niveau régional

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important

FICHE ACTION N° 5.2

Intitulé de l'action	Prise en compte des aspects sociaux
Référence à la Stratégie de Développement	§ 8.2.1 – p 25
Objectif	Intégrer des femmes et des jeunes dans le Comité Directeur du CODEP GYM 28
Résumé de l'action	Inciter les femmes et les jeunes à prendre des responsabilités dans le domaine associatif (réaliser des cooptations et les approuver en AG)
Coordinateur de l'action	Président du CODEP GYM 28
Personne chargée de l'action	Président du CODEP GYM 28
Partenaires associés à l'action	Membres du Comité Directeur
Récurrence	Annuelle (lors des AG)
Priorité	D
Délais de réalisation	Avant 4T16
Objectif / Evaluation / Résultat (facteurs de réussite ou d'échec)	Capter au moins 6 personnes (femmes et jeunes) dans le Comité Directeur avant la fin de l'olympiade.
Coût	
Perspectives - Evolution	Le Comité Directeur devrait disposer d'au moins 25 membres permanents

Priorité :

A = Urgent et Important, **B** = Urgent et peu Important, **C** = Peu urgent et Important, **D** = Peu urgent et peu important